



2018
RAPPORT ANNUEL



2018

PAROLE D'EXPERT p4-9

Denis Beau - Premier sous-gouverneur de la Banque de France

- › **Concilier innovation et sécurité du post-marché par la digitalisation**
- › **Focus**

ÉCHANGE DE VUES p10-13

Benoît de Juvigny - Secrétaire général de l'AMF
Interviewé par **Éric Dérobert** - CACEIS - Président, AFTI

- › **Entretien entre l'AMF et l'AFTI**
- › **Réponses à consultations**

PAROLE D'EXPERT p14-17

Joël Mérére - Expert auprès de la BCE et expert de l'harmonisation du post-marché européen

- › **Harmonisation du post-marché : réalisations et perspectives**
- › **Focus**

PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS..... p 18

INDICATEURS CLÉS p19

ÉVÉNEMENTS ET PUBLICATIONS..... p20

- › **Les Amphis de l'AFTI**
- › **Les Petits-déjeuners de l'AFTI**
- › **Lettre européenne de l'AFTI**
- › **Harmonisation européenne des opérations sur titres**

FOCUS SUR LE SITE INTERNET p23

ORGANISATION..... p24-28

- › **Bureau du conseil**
- › **Équipe permanente**
- › **Conseil d'administration**
- › **Membres de l'AFTI**

GROUPES DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES..... p29

GLOSSAIRE..... p42



Éric Dérobert - CACEIS
Président, AFTI

Après un cycle de plusieurs années marqué par les légitimes ajustements imposés par les législateurs et régulateurs européens, voire mondiaux, en réponse à la crise de la fin de la première décennie de ce siècle, l'année 2018 a ouvert une séquence sensiblement différente. En effet, dans un contexte européen contraint par son calendrier électoral et la perspective du Brexit, l'ambition politique française de favoriser l'innovation, notamment dans le domaine financier, a servi de catalyseur pour les initiatives des acteurs du post-marché et, tout particulièrement celles des membres de l'AFTI.

Nos métiers évoluent profondément, l'AFTI y contribue activement

Nous sommes fiers d'avoir été le creuset qui a initié, puis encouragé, la définition et les objectifs du modèle de RegistrAcces. Nous lui souhaitons le même succès qu'à VOTACCESS, qui, ainsi que l'AFTI l'avait anticipé, répond si bien aux contraintes et attentes du nouvel environnement applicable aux droits des actionnaires des sociétés cotées. L'AFTI a pris toute sa place dans le domaine de l'Innovation et de la transition digitale, tant en ce qui concerne la définition du cadre réglementaire (Loi PACTE), qu'en ce qui concerne l'accompagnement des nombreux projets qui, à terme, pourraient transformer de nombreux aspects de notre industrie.

Les thèmes traités en 2018 par l'AFTI sont utilement rappelés dans son rapport annuel. Fidèle à ses engagements, notre association a contribué au débat public et à la mise en œuvre des évolutions techniques et réglementaires. Notre Déléguée générale a ainsi été sollicitée dans le cadre de la mission parlementaire sur les monnaies virtuelles. L'AFTI a également produit un nombre toujours croissant de documents, notes, positions et recommandations d'une qualité régulièrement saluée par nos membres et nos interlocuteurs. Parmi cette production, je souhaite mentionner la seconde version du guide MIF, le cahier des charges CSDR, le guide relatif aux commissions de surperformance (en collaboration avec l'AFG), la charte relative aux OST, la mise à jour du code de bonne conduite du dépositaire, la charte de bonne pratique de la centralisation. Je n'oublie pas les conférences de l'AFTI sur la blockchain, les OST et SRD2. Tous ces documents et manifestations sont reconnus et appréciés. Largement diffusés et disponibles sur le site **www.**

afti.asso.fr, ils constituent souvent une source de référence pour d'autres parties prenantes, en France et en Europe. Ils sont le fruit des réflexions des 24 groupes de travail et observatoires de l'AFTI qui mobilisent, avec constance et professionnalisme, une expertise considérable au service de la Place.

L'AFTI continuera à faire valoir et partager ses objectifs en 2019 :

- La promotion d'une industrie responsable qui contribue à la sécurité financière, à la protection des intérêts des investisseurs et à maintenir leur confiance dans les produits financiers,
- La promotion d'une industrie efficace qui encourage l'innovation dans un cadre sécurisé et économiquement viable,
- La promotion de règles de concurrence loyale qui reconnaissent la diversité des acteurs.

Nous sommes fiers d'accueillir dans les pages qui suivent les contributions de MM. Denis Beau, premier sous-Gouverneur de la Banque de France, Benoît de Juvigny, Secrétaire général de l'Autorité des Marchés Financiers et Joël Mérére, expert auprès de la BCE. Leurs témoignages apportent des éclairages de grande valeur sur le régime des dépositaires, l'innovation et l'harmonisation du post-marché.

Visible et respectée, notre association poursuit sa mission, et ses réalisations sont le fruit de l'effort collectif de l'ensemble de ses membres, de son Conseil d'Administration et de son Bureau.

Je souhaite leur exprimer mes plus vifs remerciements pour leur soutien permanent.

Très cordialement.

Concilier innovation et sécurité du post-marché par la digitalisation

L'irruption massive des technologies numériques de pointe (*big data, cloud computing, intelligence artificielle, blockchain*) dans les activités financières transforme la façon dont les produits financiers sont conçus, élaborés, distribués et gérés. Appliquée aux infrastructures de marché en particulier, la digitalisation est porteuse de multiples promesses : simplifier les processus qui soutiennent la circulation des espèces et des titres ; accélérer la vitesse d'exécution des transactions grâce à des traitements plus efficaces ; offrir aux clients des services plus proches de leurs besoins, plus évolutifs et plus aisément accessibles ; réduire les coûts de production. Pour l'économie dans son ensemble, cela signifie une plus grande efficacité des circuits financiers et un financement plus diversifié.

Saisir les opportunités

Dans un rapport publié en début d'année, le groupe d'experts de l'Eurosystème dédié aux infrastructures de marché en matière de titres et de collatéral souligne l'attrait de la blockchain, et plus largement de la technologie du registre distribué (Distributed Ledger Technology ou DLT)*. Ce type de technologie semble en effet particulièrement adapté aux processus post-transactions qui nécessitent le partage d'informations normalisées entre différentes entités faisant partie de la chaîne des valeurs mobilières : identification et transparence des actionnaires ; transmission d'informations sur les opérations sur titres (corporate actions) ; vote électronique ; procédures de retenue à la source, etc.

L'intelligence artificielle constitue une technologie tout aussi prometteuse pour améliorer l'efficacité des opérations de post-marché, qu'il s'agisse de l'algorithmique, utilisée par exemple aux fins d'optimisation de la gestion de la liquidité comme c'est d'ores et déjà le cas sur la plateforme Target2 Securities, ou de l'apprentissage automatique (ou machine learning), qui pourrait permettre d'améliorer la détection d'opérations frauduleuses ou de lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux.

Aussi, à la Banque de France, veillons-nous à faciliter l'exploitation des opportunités ainsi offertes pour rendre le post-marché plus efficace mais aussi plus sûr, tout en observant une neutralité de principe vis-à-vis de la technologie.



Denis Beau - Premier sous-gouverneur de la Banque de France

De la promesse à la réalité, le pas est d'ores et déjà franchi sur la place financière de Paris, où la blockchain commence à être utilisée en grandeur réelle pour effectuer des activités de post-marché : par exemple, pour la tenue de registre et le règlement-livraison des titres de créances négociables à court terme (NeuCP) et à moyen terme (NeuMTN) grâce au depositaire central ID2S nouvellement agréé ; ou pour l'automatisation des ordres de mouvement sur les titres non cotés à travers l'initiative de Place RegistrAccess.

Maîtriser les risques

Cependant, la transformation digitale est elle-même source de risques, qu'il faut maîtriser.

D'abord, par le foisonnement des initiatives et des solutions opérationnelles qu'elles suscitent, les nouvelles

* Advisory Group on Market Infrastructures for Securities and Collateral, Potential use cases for innovative technologies in securities post-trading, European Central Bank, January 2019



La qualité et la sécurité des systèmes d'information sont essentielles à la réussite de la transformation numérique.

technologies numériques soulèvent un risque de fragmentation du secteur du post-marché, qui peut aller à l'encontre des efforts d'harmonisation et de suppression des barrières nationales entrepris dans l'union européenne, sous l'égide de la Commission européenne et du Forum européen du post-marché (European Post Trade Forum ou EPTF).

Cette préoccupation plaide pour une approche concertée à l'échelle de l'industrie pour l'élaboration et le déploiement de standards reconnus, à l'instar de la norme ISO20022 pour les formats de message, voire de modèles opérationnels communs à même d'assurer sur le long terme la capacité de l'ensemble des acteurs à interagir, sur la base géographique la plus large possible : au-delà des marchés domestiques nationaux et européens, un mouvement de digitalisation conduit à partir de standards

unanimentement reconnus, pourrait ouvrir des perspectives inédites en matière d'interopérabilité des infrastructures au niveau international.

En outre, la qualité et la sécurité des systèmes d'information sont essentielles à la réussite de la transformation numérique.

Le risque informatique n'est certes pas nouveau, mais la démultiplication des usages numériques au sein du système financier contribue à sa propagation et l'amplifie, via les interfaces de programmes d'application ou API, les logiciels d'intelligence artificielle, les structures d'informatique en nuage, etc. Les interconnexions croissantes des systèmes d'information accroissent leur vulnérabilité face à des attaques de plus en plus sophistiquées et confèrent une dimension systémique au risque cyber.

En conséquence, la protection contre le risque cyber est un enjeu majeur pour les infrastructures des marchés financiers. Comment procéder ? Les principes élaborés par le CPMI et l'IOSCO soulignent, à juste titre, la nécessité de prendre en compte non seulement le lien entre les infrastructures de marché, mais aussi le lien entre celles-ci et leurs prestataires de services. Nous devons également tenir compte du fait que certains de ces prestataires de services sont des Fintechs et des Bigtechs, généralement

non réglementés, également vulnérables aux cyber-risques et dans certains cas peu substituables.

Il faut donc résister à la tentation du bunker, qui est une impasse. Il faut au contraire imaginer un dispositif de sécurité semblable à celui des aéroports, où la sécurité se conjugue à l'ouverture et donc à l'innovation, ce qui est un défi considérable.

C'est dans cet esprit que nous travaillons avec les autres banques centrales de l'Euroystème, en faisant en sorte que les infrastructures de marché que nous supervisons prennent bien en charge le cyber-risque et en développant un programme complet de protection pour celles que nous exploitons. La cyber-sécurité est également l'une des grandes priorités de la présidence française du G7 en 2019. Dans ce cadre plus large, la Banque de France apporte aussi sa contribution puisqu'elle coordonne la préparation et la réalisation d'un test de cyber-résilience pour le secteur financier au niveau mondial.

Agir concrètement

Au cours des dix dernières années, le post-marché européen s'est profondément modernisé et intégré. L'Euroystème y a pris toute sa part en tant que concepteur et opérateur d'infrastructures de marché pan-européennes, en fournissant les services Target qui ont permis d'harmoniser le règlement en monnaie centrale des opérations en espèces y compris en mode instantané, et des opérations sur titres. La communauté financière française, notamment sous l'égide de l'Association française des professionnels des titres (AFTI), y a apporté son soutien et sa contribution de façon décisive.

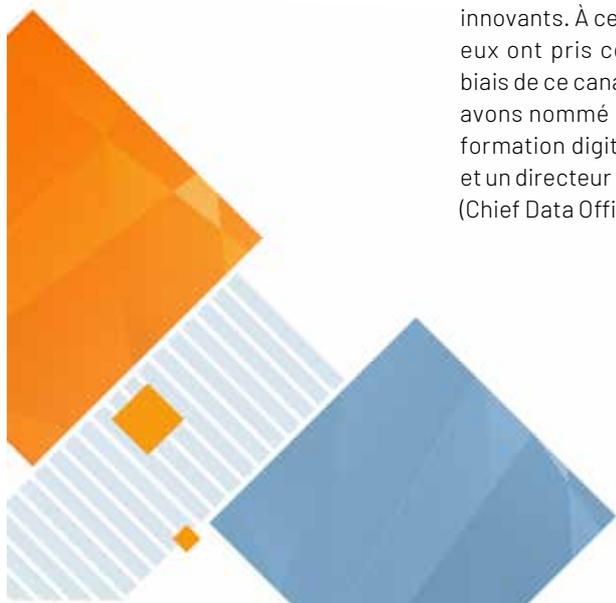
L'avenir semble tout aussi passionnant et prometteur à la faveur du mouvement de digitalisation, à condition d'adapter le cadre de coopération et de supervision dans lequel s'inscrit le développement des infrastructures de marché et de ne pas se laisser aller à l'inaction.

À la Banque de France, nous nous adaptons résolument à ce monde en transformation. Nous avons créé un pôle Fintech au sein de l'ACPR dont le rôle est de nouer un dialogue avec les porteurs de projets innovants. À ce jour, environ 400 d'entre eux ont pris contact avec nous par le biais de ce canal qui leur est dédié. Nous avons nommé un directeur de la transformation digitale (Chief Digital Officer) et un directeur des données numériques (Chief Data Officer), lancé un laboratoire

L'avenir semble tout aussi passionnant et prometteur à la faveur du mouvement de digitalisation, à condition d'adapter le cadre de coopération et de supervision dans lequel s'inscrit le développement des infrastructures de marché.

(le Lab) pour encourager l'innovation au sein de l'institution. Nous expérimentons les nouvelles technologies : la Banque de France a été la première banque centrale à porter en production un projet de blockchain (MADRE), qui gère les identifiants des créanciers SEPA, et que la revue Banque vient de distinguer en lui décernant son prix de l'innovation 2018.

Mais l'appel à l'action s'adresse à tous et en particulier à l'industrie, pour servir une ambition : que le post-marché européen qui se digitalise continue cependant d'évoluer vers davantage d'efficacité de fiabilité et de sécurité, une plus forte intégration transfrontières, et une plus grande interopérabilité des infrastructures ! Nul doute que l'AFTI est l'enceinte idoine sur la Place de Paris pour animer et coordonner la réflexion et l'action des professionnels des titres dans cette perspective.



Focus

Le rôle de l'AFTI

Le post-marché français a fait preuve, depuis déjà plusieurs décennies, d'une grande capacité d'innovation pour la recherche et la mise en place de solutions partagées efficaces. Que ce soit en lien avec le processus d'adaptation au cadre réglementaire, ou en réponse aux contraintes économiques, l'AFTI a toujours été une force de mobilisation et de proposition.

L'apparition de nouvelles technologies, qui pourraient trouver leur place dans nos métiers, est au cœur des travaux menés par l'AFTI, particulièrement dans le cadre de son groupe de travail dédié.

Les techniques de Dispositif Electronique d'Enregistrement Partagé (DEEP basé sur la technologie Blockchain) et d'intelligence artificielle (AI) figurent à la première place dans la recherche appliquée au post-marché.

L'AFTI s'est tout particulièrement mobilisée sur ces deux sujets. Elle a contribué, aux côtés d'autres acteurs, aux différentes initiatives réglementaires, que ce soit en France ou en Europe. Elle est, à des titres divers, partie prenante des différents projets qui proposent, dans ce cadre, des solutions industrielles innovantes.

La légitimité de l'AFTI en tant que porte-parole des acteurs du post-marché en fait un interlocuteur respecté des promoteurs des initiatives. D'une façon générale, l'association veille à ce que soit préservé le haut niveau de sécurité et de transparence des process reconnus sur notre Place. De même, elle encourage la recherche en faveur d'une plus grande efficacité compatible avec les réalisations et objectifs en termes d'harmonisation européenne et d'interopérabilité entre les acteurs.

Le rôle de l'AFTI est également d'informer ses adhérents afin qu'ils disposent d'une connaissance claire et complète de l'ensemble des projets de Place, au moyen, notamment, de l'organisation d'événements et de conférences. Dans un contexte en évolution rapide, l'AFTI continuera de contribuer à éclairer les acteurs sur les cas d'usage possibles et leur intégration dans les processus métiers afin que la collectivité puisse tirer le meilleur parti des capacités d'innovation de la Place.

L'expertise de l'AFTI

L'AFTI a participé aux nombreux travaux de Place sur le thème de la blockchain et des crypto-actifs en portant la voix de ses adhérents.

Ainsi, les travaux de l'ANC sur les nouvelles normes comptables à appliquer en matière de blockchain et de traitement comptable des crypto-actifs ont donné l'occasion à l'AFTI de donner son point de vue en tant que représentant des conservateurs français.

L'AFTI a également pu faire entendre la voix de ses adhérents lors de son audition par la mission parlementaire relative aux monnaies virtuelles menée par Éric Woerth, Président de la Commission des finances dont Pierre Person était le rapporteur. Cette mission avait pour but de préparer un nouveau paradigme sociétal, économique et monétaire en termes de crypto-actifs.

En effet, le déploiement des technologies numériques a permis le développement de nombreux crypto-actifs. Des économistes et entrepreneurs y voient l'essor d'un nouveau type de moyen de paiement et d'actifs qui pourraient, à terme, concurrencer les monnaies officielles et les actifs dits classiques.

Ces nouveaux actifs sont porteurs de changements radicaux dans la façon d'appréhender les échanges : ils ont pour vocation d'échanger des biens, des droits et des services de manière libre, désintermédiée, anonyme et décentralisée, sans avoir recours aux actifs « classiques » ou à un tiers de confiance.

L'AFTI a fait valoir un certain nombre de points relatifs à la conservation de ces actifs de nouvelle génération en soulignant la nécessité d'adapter le régime de conservation à cette nouvelle catégorie d'actifs tout en préservant la sécurité des investisseurs.

Dans ce cadre, l'AFTI a également répondu à plusieurs consultations de la Direction générale du Trésor et de l'AMF sur ce sujet afin de porter la voix des acteurs régulés.

La plate-forme RegistrAccess

En 2018, l'AFTI a réuni les différentes expertises de ses groupes de travail pour rédiger un cahier des charges dans le but de proposer les pistes adaptées pour mettre en place une plate-forme utilisant la technologie blockchain afin de digitaliser et automatiser le traitement des ordres de mouvements. Ce cahier des charges, mis à la disposition des acteurs de la Place, est très bien accueilli.

La majorité des grands établissements membres de l'AFTI ont ainsi retenu la société SLIB pour réaliser et opérer cette solution digitale permettant l'échange d'ordres de mouvement (ODM) et la tenue de registres de détenteurs de titres. La plate-forme RegistrAccess est ainsi devenue une démarche de Place qui a pour ambition de connecter les émetteurs et leurs mandataires avec l'ensemble des teneurs de comptes d'instruments financiers français non admis aux opérations d'un dépositaire central.

Par ailleurs, BPI France, le groupe Caisse des Dépôts et la société Ailancy soutiennent activement le projet.

RegistrAccess a pour vocation de proposer une plate-forme basée sur la technologie Blockchain permettant de dématérialiser tous les échanges entre les parties prenantes de la solution ainsi que la digitalisation des registres. Les teneurs de

registre seront ainsi en mesure de valider les ODM tout en mettant à jour leur(s) registre(s) quelle que soit la taille de leur structure.

Aujourd'hui, en effet, les échanges d'informations entre teneurs de registres de titres non admis aux opérations d'un dépositaire central (titres non cotés) et teneurs de comptes conservateurs sont souvent longs et fastidieux. Ils sont pourtant indispensables pour la bonne tenue des registres des émetteurs.

La digitalisation des ODM et des registres fluidifiera considérablement ces échanges d'information. Le bénéfice sera immédiat pour les émetteurs qui auront à disposition une solution simple de tenue de registre leur permettant d'en avoir une vue exhaustive et à jour. Les teneurs de comptes conservateurs pourront quant à eux s'appuyer sur une solution entièrement digitale supprimant les échanges papier et les processus non automatisés. RegistrAccess facilitera également les levées de capitaux et améliorera la liquidité des titres non cotés (qui correspondent essentiellement à des PME et des TPE) en proposant des fonctionnalités de souscription et de cession de titres digitalisées.

« RegistrAccess permettra d'industrialiser le processus de traitement des ODM avec une sécurisation des échanges, une traçabilité des opérations

et une réduction importante des temps de traitement. Par ailleurs, RegistrAccess apportera une solution innovante adaptée à la tenue de registre(s) d'actionnaires en ligne » précise Philippe Cognet, Directeur Général de SLIB.

Cette plate-forme sera réalisée avec des technologies Blockchain/DLT où les intermédiaires le souhaitant pourront participer directement à la validation des informations échangées.

En complément, un accent particulier sera mis sur l'interopérabilité et l'accessibilité de la solution. En effet, RegistrAccess pourra être intégré aisément dans les systèmes d'information des participants souhaitant automatiser leur processus de traitement des ODM. Elle proposera également des services simples à travers des écrans adaptés pour les participants n'ayant pas la possibilité ou la volonté d'interfacer directement leurs systèmes d'information avec RegistrAccess.

Cette initiative est soutenue par l'AFTI. Eric Dérobert indique que : *« L'AFTI s'était engagé à étudier l'opportunité et la faisabilité de recourir à la technologie Blockchain/DLT pour les titres non admis aux opérations d'un dépositaire central. Nous sommes très heureux que tant d'acteurs se soient retrouvés pour porter cette initiative. Ce projet porte la marque du dynamisme de la Place de Paris. »*

Entretien entre l'AMF et l'AFTI



Benoît de Juvigny - Secrétaire général de l'AMF



Éric Dérobert - CACEIS
Président, AFTI

Éric Dérobert : *M. le Secrétaire général, l'année 2018 a encore été l'occasion de fructueux échanges entre l'AMF et l'AFTI. Quels en ont été les principales thématiques ?*

Benoît de Juvigny : L'AMF a accompagné les membres de l'AFTI tout le premier trimestre 2018, qui marquait la fin de la période transitoire laissée aux dépositaires d'OPCVM pour se mettre en conformité avec la directive OPCVM5. Depuis la publication de l'instruction AMF DOC-2016-01, au printemps 2016, les efforts de chacun ont permis que tous les cahiers des charges ou les programmes d'activité soient bien élaborés, instruits et approuvés dans les délais réglementaires, ce qui est déjà une réussite.

Le guide publié par l'AMF en novembre revient sur les sujets ayant fait l'objet de discussions entre l'AMF et le groupe de travail « dépositaires » de l'AFTI, en présentant non seulement le bilan de ces travaux mais également les réponses apportées collectivement aux questions posées par ce nouveau texte tels que la séparation de la conformité et du contrôle dépositaire, le contrôle des ratios réglementaires et statutaires, les

exigences d'indépendance, les avis juridiques indépendants et le contrôle des sous-conservateurs.

Une actualité réglementaire chassant l'autre, la fin d'année 2018 a également été marquée au niveau européen par la publication de deux règlements délégués venant modifier les règles en matière de conservation des actifs pour les dépositaires d'OPCVM et de FIA : faut-il s'en féliciter ?

Bien sûr, sur le plan de la stabilité financière et de la protection des investisseurs. Ces deux règlements délégués des directives OPCVM et AIFM sont le fruit de travaux entamés dès 2014 au sein des institutions européennes et auxquels les équipes de l'AMF ont largement contribué. Malgré la clarté des réponses apportées par la directive AIFM qui impose la désignation d'un dépositaire unique, avec des missions et une responsabilité bien affirmées, la mise en œuvre du texte a varié matériellement d'un acteur à l'autre, d'une juridiction à l'autre, créant des situations de concurrence déloyale. Il aura fallu plusieurs consultations publiques, un projet de Guidelines abandonné, la constitution d'un groupe

de travail ad-hoc mandaté par la Commission, pour aboutir en juillet 2017 à la publication par l'ESMA d'une opinion sur la ségrégation des actifs et, un an plus tard, à l'adoption par la Commission de ces deux textes, pour mettre un terme à ces interprétations audacieuses.

En clarifiant à nouveau les obligations relatives à la conservation des actifs, les règlements délégués vont, comme nous le souhaitons, un peu plus loin que l'opinion publiée par l'ESMA au mois de juillet 2017. Ils contribuent à faire du marché européen un marché dans lequel les investisseurs sont assurés que les actifs confiés aux dépositaires seront bien ségrégués, à l'abri des faillites des dépositaires et de leurs sous-conservateurs, et donc restitués.

Le modèle français n'était-il pas plus exigeant ? Du point de vue des dépositaires français qui s'étaient obligés à plus de contraintes, ces Règlements ne sont-ils un « retour en arrière » ?

C'est bien le modèle européen de conservation que l'AMF a eu à cœur de défendre, tout au long de ces travaux : celui d'un dépositaire fort, aux dispositifs

robustes, techniquement et opérationnellement capable d'assurer sa fonction de contrôle des valorisations et de la gestion des risques par le gérant. Il répond aux impératifs de stabilité financière et de protection des investisseurs, tel que souhaité par les co-législateurs à la suite de la crise de 2008. Ce sont les divergences d'interprétation identifiées depuis la transposition de la directive AIFM qui menaçaient la réalisation de ces objectifs. Dans un tel contexte, il était essentiel d'y mettre fin, et de rechercher une approche commune, qui, suivant le dessein partagé par les deux directives, garantit un niveau élevé de protection des investisseurs.

L'équilibre trouvé est positif. L'obligation pour le dépositaire d'ouvrir un compte pour chacun des fonds dont les actifs lui sont confiés est réaffirmée : le dépositaire ne saurait s'en exempter quand bien même il délègue, par la suite, la fonction de garde des actifs à un tiers. Les comptes « omnibus » sont désormais permis au niveau du délégataire, mais toujours bien ségrégués des actifs que le dépositaire détient pour compte propre, des actifs que le délégataire détient pour compte propre et pour compte de tiers. La Commission s'est aussi assurée de la capacité du dépositaire à restituer les actifs des clients, en ce compris, sa capacité à contrôler que son délégataire joue aussi son rôle d'une manière conforme aux contraintes et objectifs de la réglementation. Par le renforcement des obligations de rapprochement, des obligations de reporting et la garantie de l'accès à l'information, le dépositaire dispose de tous les droits et pouvoirs utiles au bon exercice de ses responsabilités. Par ailleurs, en retenant une approche commune, ces nouveaux règlements harmonisent les pratiques et, parce qu'ils évitent les arbitrages réglementaires, concourent au développement d'une concurrence saine entre les professionnels européens.

Il était essentiel de rechercher une approche commune garantissant un niveau élevé de protection des investisseurs.

L'AFTI a aussi à cœur de préserver une saine concurrence et au-delà des frontières. À cet égard, quelle concurrence y a-t-il à craindre de la part des dépositaires centraux qui souhaiteraient fournir des services, accessoires à ceux des infrastructures de marché ?

Cette question n'est pas nouvelle non plus et des éléments de réponse ont pu y être apportés ces dernières années : dans un considérant d'AIFM, puis dans un Q&A de l'ESMA, la directive OPCVM 5, et enfin l'opinion de l'ESMA.

La position de l'AMF a toujours été la même : à prestation égale, réglementation égale, c'est-à-dire que les dépositaires centraux qui proposent des services de conservation pour les fonds d'investissement, qui agissent ainsi, non pas en tant qu'infrastructure de marché, non pas en tant que gestionnaire d'un système de règlement-livraison, mais bien comme délégataire du dépositaire, doivent avoir les mêmes contraintes. Il ne s'agit pas du tout d'ignorer que les dépositaires centraux sont soumis, eux-mêmes, à leur propre réglementation, mais d'éviter que, par le biais de régimes spéciaux, dérogatoires, renaisse le risque de significativement fragiliser toute la chaîne de conservation que toutes ces réglementations postérieures

à AIFM ont voulu renforcer. C'est encore, in fine, l'objectif de la réglementation qu'il faut préserver : s'assurer que les fonds, et derrière eux les investisseurs, pourront, sauf force majeure, se voir restituer les actifs confiés.

Que la clarification apportée par l'opinion de l'ESMA n'ait pas été reprise dans ces deux règlements délégués peut tout à fait s'expliquer par le fait qu'une modification de niveau 1 est requise sur ce point-là. Elle sera un des enjeux de la prochaine révision de la directive AIFM.

La révision de la directive AIFM devrait figurer en tête des priorités de la nouvelle Commission européenne. L'AFTI ne manquera pas d'en suivre les différentes étapes, dans la mesure où un grand nombre des sujets évoqués à ce jour intéresse ses membres. L'AMF a-t-elle déjà pris position ?

Comme vous l'avez précisé, la révision de la directive AIFM incombera à la nouvelle Commission européenne qui en fixera, non seulement le calendrier, mais également la liste des sujets remis à la table des négociations. Une fois cette liste arrêtée, l'AMF aura des positions à défendre, mais également des propositions à formuler. Les réflexions sont évidemment déjà en cours.

La transparence et la fiabilité des votes en assemblées générales constituent un enjeu de crédibilité de la Place financière de Paris.

Vous avez raison d'indiquer que plusieurs thèmes déjà évoqués sont susceptibles d'intéresser les déposataires, tel que l'opportunité ou non d'un passeport pour cette activité.

J'ajouterai aussi que les fonctions et tâches des déposataires sont régulièrement discutées au sein de l'ESMA et pourraient tout à fait donner lieu à d'autres publications de niveau 3. Il semble à cet égard que les pratiques et mode opératoires des professionnels soient encore très marqués par les spécificités nationales. Ces discussions ne pourront bien sûr prospérer sans tenir compte du contexte plus général de la revue d'AIFM. Quels qu'en soient les résultats, et plus généralement les évolutions auxquelles les déposataires devront faire face ces mois à venir, l'AMF continuera d'accompagner les professionnels des titres.

Sur un autre thème, l'AMF a placé les assemblées générales parmi ses priorités de supervision de l'AMF pour 2019. Comment cela se traduit-il dans le plan d'action de l'AMF ?

La transparence et la fiabilité des votes en assemblées générales figurent en effet parmi les priorités de supervision de l'AMF pour 2019; après la campagne de 2018, elles constituent un enjeu de crédibilité de la Place financière de Paris et participent au développement de l'engagement concret et durable des

actionnaires. Cet engagement constitue par ailleurs l'un des objectifs visés par la directive européenne « droit des actionnaires II » dont la transposition est en cours dans le cadre de la loi Pacte et se poursuivra par ordonnance.

L'implication de l'AMF sur les sujets liés au vote en assemblée générale n'est pas nouvelle. Plusieurs groupes de travail de l'AMF ont formalisé des propositions à ce sujet, dont le rapport Mansion en 2005 et le rapport Poupart-Lafarge en 2012. Un rapport de la commission consultative « Épargnants » de l'AMF, intitulé « pour un vote transparent et effectif en assemblée générale à l'ère du numérique », a également été publié en mars 2017.

Les différentes recommandations de l'AMF en la matière ont été formalisées dans une recommandation n° 2012-05 consacrée aux assemblées générales d'actionnaires de sociétés cotées. Lors de sa dernière mise à jour, en octobre 2018, cette recommandation proposait l'élaboration, « aussi rapidement que possible », d'un guide méthodologique de place sur le traitement du vote en assemblée générale.

Ce guide méthodologique doit être élaboré par l'ensemble des professionnels (établissements centralisateurs, teneurs de comptes-conservateurs, émetteurs et actionnaires) et nous suivons ces travaux de place, actuellement organisés par l'AFTI, avec attention. Nous encourageons vivement les professionnels concernés à publier ce guide au plus tard à l'automne 2019, afin que celui-ci soit mis en œuvre dans le cadre des assemblées générales qui se tiendront en 2020.



Réponses à consultations

Consultations européennes :

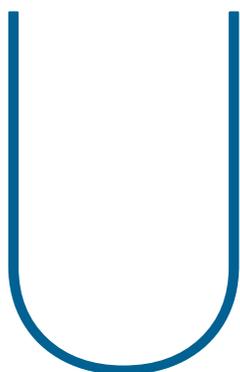
- › Questionnaire AIFMD – KPMG, *mars 2018*
- › Consultation on SRD Implementing Regulation – CE, *avril 2018*
- › Consultation on delegated Regulation amending Delegated Regulation (EU) No 231/2013 as regards safe-keeping duties of depositaries (AIFMD) – CE, *juin 2018*
- › Consultation on Commission delegated Regulation amending Delegated Regulation (EU) No 2016/438 as regards safe-keeping duties of depositaries (UCITS) – CE, *juin 2018*
- › Data-focused questions to collect updates on quantitative and qualitative evidence of obstacles to the EU's post-trade activities – CE, *décembre 2018*

Consultations françaises :

- › Consultation relative à l'encadrement réglementaire des ICOs – AMF, *janvier 2018*
- › Consultation sur le projet de décret sur les OF/GFI/SCPI/FCPE internationaux – DGT, *janvier 2018*
- › Consultation sur certaines mesures du projet de loi PACTE – DGT, *février 2018*
- › Consultation relative aux modifications du livre V du Règlement général afin de l'adapter au règlement européen n°909/2014 sur les dépositaires centraux de titres – AMF, *février 2018*
- › Consultation sur certains articles du projet de loi PACTE : modification des articles L.211-3, L.330-1 et L.440-1 du Code Monétaire et Financier – DGT, *mars 2018*
- › Consultation sur la mise à jour MIF II de la doctrine AMF – AMF, *mars 2018*
- › Consultations relatives au projet de décret blockchain – DGT, *avril 2018 et novembre 2018*
- › Consultation RGAMF sur les OFS et les OT – AMF, *novembre 2018*
- › Questionnaire relatif à la « conservation et garde d'actifs numériques » – DGT, *décembre 2018*

Harmonisation du post-marché : réalisations et perspectives

L'harmonisation dans le domaine du post-marché a été et reste un des défis majeurs de la création d'un marché des capitaux unifié en Europe, dans la zone Euro et au-delà. Le post-marché a fait l'objet dès 2001 de l'attention de la Commission européenne qui a mis sur pied un groupe d'experts sous la présidence du Pr Alberto Giovannini. Ce groupe a identifié dans deux rapports, publiés en 2001 et en 2003, quinze barrières à éliminer en priorité. Des initiatives ont suivi dont on rappellera simplement deux des plus importantes : les travaux du Corporate Action Joint Working Group - CAJWG - ayant amené à la définition de 120 standards pour les opérations sur titres et la décision de la Commission européenne de mettre sur pied le groupe CESAME qui a publié un rapport d'avancement en novembre 2008. On notera au passage, à la lecture de la liste des barrières, que la question de la compensation était absente des préconisations des rapports Giovannini, cette question n'étant pas encore, à l'époque, vraiment apparue sur les écrans radar...



Une preuve concrète de l'importance de l'harmonisation du post-marché a été apportée par le fait que le carnet d'ordre unique d'Euronext n'a

pu vraiment voir le jour qu'après la mise en œuvre par Euroclear d'une plateforme technique commune aux trois CSD belge, français et néerlandais du groupe, laquelle n'a pu à son tour être mise en œuvre que grâce à un massif effort d'harmonisation mené conjointement par Euroclear et les représentants des places concernées.

Le « relai » a ensuite été pris par le projet Target2 Securities - T2S - lancé en 2008 par l'Eurosystème. La dimension harmonisation du projet a tout de suite été considérée comme étant une de ses composantes majeures et l'approche s'est articulée autour de deux volets : le fond et la méthodologie.

Sur le fond, l'analyse a eu pour but d'identifier les éléments devant faire l'objet d'une harmonisation tout en les classant en deux catégories : ceux dont l'harmonisation était absolument nécessaire pour le développement et le bon fonctionnement de T2S (trop de spécificités domestiques sur des fonctionnalités importantes auraient inévitablement conduit à une trop grande complexité du projet, voire à son échec, ou, même en cas de développement, à un fonctionnement sous-optimal et une maintenance coûteuse) ceux dont l'harmonisation n'était pas strictement indispensable pour le développement du système mais dont l'harmonisation conduirait à sa meilleure utilisation.

La première catégorie (dite « Priorité 1 » dans le jargon T2S) a donc couvert des



Joël Mérére - Expert auprès de la BCE et de l'harmonisation du post-marché européen

domaines immédiatement opérationnels et a donné lieu à l'établissement de standards ou de règles, tels que : format des messages, structure des numéros de compte, jours et horaires de fonctionnement, définition de règles uniques d'irrévocabilité des instructions envoyées au système, etc..... À noter que deux champs particuliers d'investigation identifiés à l'origine comme indispensables au fonctionnement de T2S n'étaient pas encore réglés au démarrage opérationnel du système soit du fait de la complexité du sujet (les standards relatifs aux opérations sur titres liés aux transactions avaient bien été définis mais ils n'étaient pas encore tous mis en œuvre sur tous les marchés concernés) soit parce que le cadre réglementaire n'était pas encore arrêté (définition d'un régime commun de pénalités pour non-exécution des obligations de livraison ou de paiement). Ceci n'a malgré tout pas empêché le bon démarrage et le bon fonctionnement du système.

En parallèle, ont été analysés les domaines dits de « Priorité 2 » (non pas

Une méthodologie sophistiquée a été développée pour chaque domaine nécessitant une harmonisation

dans un but de définir des standards ou des règles (puisque ces champs échappaient à l'autorité de l'Eurosystème) mais en vue de contribuer aussi activement et efficacement que possible à l'émergence de solutions harmonisées (pratiques de marché ou réglementation). Les principaux champs identifiés, outre la poursuite de la mise en œuvre de standards définis par ailleurs dans le cadre du CAJWG (cf supra) relevaient du domaine légal et / ou réglementaire : mise en œuvre de la retenue à la source, conflits de loi, régime des « registered securities » (connus en France sous le terme de « nominatif »), et ne sont toujours pas réglés à ce jour même si la Commission européenne a publié en novembre 2017 un Code de conduite pour la mise en œuvre de la retenue à la source et en mars 2018 une proposition de règlement sur la question des conflits de loi.

Une méthodologie sophistiquée a été développée et organisée en trois phases pour chaque domaine nécessitant une harmonisation :

- 1) définition de standards ou de règles.
- 2) élaboration du cadre de suivi de la mise en œuvre.
- 3) mise en œuvre proprement dite, avec pour chaque phase l'identification des acteurs en charge de la phase et fixation de dates-objectifs.

Pour chacune des phases un mécanisme d'évaluation basé sur un système à quatre couleurs (du rouge – pas de définition ni de cadre de suivi – au bleu – le standard ou la règle a été effectivement mis en place) a permis un suivi très fin de l'avancement des travaux d'harmonisation au sein des différents marchés concernés.

On relèvera dans ce cadre l'interaction très positive entre ce qui était alors encore le projet T2S et les discussions sur le projet de réglementation CSD : sur des sujets comme par exemple l'harmonisation des cycles de règlement, la réglementation CSD s'est fait le vecteur de l'harmonisation requise par T2S en retenant à son compte cette disposition.

C'est dans cette même perspective de complémentarité qu'a été reçue avec intérêt l'annonce par la Commission du lancement du projet Union des Marchés de Capitaux, dont un des volets était une revue des barrières Giovannini (barrières levées / barrières existantes) ainsi qu'une investigation sur de nouvelles barrières qui auraient pu être ensuite identifiées. À cette fin, la Commission a mis sur pied un groupe d'experts des secteurs concernés, le « European Post-Trade Forum » - EPTF - qui a publié son rapport en mai 2017, lequel rapport a ensuite fait l'objet d'une consultation publique dont les résultats ont conforté les conclusions du groupe.

L'EPTF a procédé à un balayage qui a permis d'identifier les obstacles encore existants à une fluidité parfaite des capitaux dans l'Union Européenne, y compris les obstacles à la réalisation des bénéfices escomptés de T2S. En distinguant les barrières opérationnelles (opérations sur titres, messages...), structurelles (ségrégation des avoirs des clients, reporting...), légales (protection des avoirs des clients, règles de finalité...) et fiscales (retenue à la source) et en faisant pour chacune une proposition d'approche possible pour tenter de l'éliminer, le rapport s'est voulu à la fois ambitieux et pragmatique. Il reviendra désormais à la prochaine Commission, issue des élections européennes de mai 2019, de décider du champ et des modalités de la mise en œuvre des préconisations EPTF.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, les travaux d'harmonisation se poursuivent dans d'autres domaines. Ainsi des travaux sont actuellement menés par une task-force créée dans le cadre de T2S pour harmoniser la gestion du collatéral et devraient déboucher très bientôt sur la publication de standards ainsi que d'une méthodologie de suivi de la mise en œuvre de ces standards inspirée de la méthodologie décrite plus haut pour le développement et la mise en œuvre de T2S. En septembre 2017, un rapport

a été publié sur l'impact sur l'harmonisation dans le post-marché d'une potentielle mise en œuvre de la Distributed Ledger Technology. Ces travaux se poursuivent actuellement en élargissant la problématique DLT à l'ensemble plus vaste des FinTech.

C'est finalement à « bas bruit » que s'est opérée, et que continue à s'opérer, grâce à l'impulsion donnée par T2S une avancée majeure des marchés de capitaux en Europe : l'harmonisation de très nombreuses pratiques de post-marché. Les suites susceptibles d'être données par la Commission européenne au rapport EPTF, parfaitement complémentaire de T2S en matière d'harmonisation, pourraient également déclencher une autre avancée majeure (en plus des initiatives déjà prises au sujet des conflits de loi ou de la retenue à la source). La dimension harmonisation induite par les régulations européennes (MIF, EMIR, CSDR) est également fondamentale. Mais on retiendra aussi ce que l'expérience T2S a montré (suivant en cela l'exemple d'ESES) : le meilleur catalyseur pour l'harmonisation reste l'existence d'un projet « concret » (infrastructure / collatéral management) dont l'harmonisation se trouve alors être une condition dirimante. Ainsi, très concrètement, on peut considérer que l'effort d'harmonisation couplé au projet T2S a permis (ou contribué à permettre) l'élimination de 10 des 15 barrières Giovannini identifiées en 2003.

À cet égard, l'idée de plateforme d'émission et de distribution pan-européenne pour les titres de taux et via les CSD qui vient d'être mise sur la table pour discussion par l'Eurosystème pourrait représenter une autre opportunité d'avancées dans le domaine de l'harmonisation et de l'intégration du marché européen. C'est aussi, comme l'ont amplement démontré ESES et T2S, à la seule condition de la poursuite des progrès en matière d'harmonisation que pourra se poursuivre, la consolidation technique des plateformes de règlement-livraison.

Focus réglementaire

En 2018, la dynamique d'harmonisation de la réglementation financière entre les différentes Places européennes, s'est poursuivie. En France, l'AFTI, dans son rôle de représentant des acteurs français du post-marché, a continué de contribuer aux différents chantiers d'ampleur, grâce à ses membres répartis au sein de 24 groupes de travail et observatoires qui mobilisent des expertises respectives considérables, au service de la Place française et européenne.

Règlement européen sur les dépositaires centraux de titres (CSDR)

Le règlement européen sur les dépositaires centraux de titres (CSD), ou CSDR, est une étape majeure du chantier d'harmonisation du post-marché européen faisant suite à la publication, en 2001 et 2003, des deux rapports Giovannini, qui visent à identifier les barrières à faire disparaître afin d'atteindre l'objectif d'un espace réglementaire européen unifié. Ce règlement, publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 28 août 2014, voit sa mise en œuvre échelonnée jusqu'en 2025. Durant l'année 2018, la Commission européenne a publié les actes délégués sur le régime de discipline de règlement-livraison tandis qu'en 2019 est prévue l'entrée en vigueur des mesures dites de niveau 2 sur le calcul des pénalités et sur les règlements internalisés. Cette année 2019 sera également marquée par l'obtention des agréments des CSD Euroclear de la zone ESES en application des règles de CSDR, fruit de travaux importants et complexes afin de constituer les dossiers d'agrément.

Fidèle à ses engagements, l'AFTI a poursuivi sa contribution à l'application et au bon déploiement de ce règlement en répondant aux différentes consultations émanant de l'ESMA relatives à CSDR et notamment celle traitant du reporting des règlements internalisés.

Les membres de l'association, à travers les groupes de travail correspondants, ont collaboré pour parvenir à la production de la seconde version du cahier des charges, centralisé par le Groupe Liaison France (GLF), visant à identifier les impacts de CSDR. L'AFTI, dans son rôle de représentant du post-marché français, et dans ce contexte de co-construction pour une harmonisation européenne, a ensuite partagé ce cahier des charges mis à jour avec les autres associations de Place françaises et européennes.

L'AFTI continuera en 2019 de partager son expertise et le fruit des réflexions de ses groupes de travail sur ce chantier, au service des instances décisionnelles et de régulation françaises et européennes.

Shareholders Rights Directive II (SRD2)

La directive européenne Shareholders Rights 2, ou SRD2, a pour objectif d'encourager l'investissement à long terme des actionnaires, de renforcer la transparence entre investisseurs et émetteurs et de faciliter l'exercice des droits des actionnaires. Elle a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 20 mai 2017. La transposition de cette directive est prévue en deux étapes : juin 2019 pour les mesures relatives à la transparence en matière de politique d'engagement et de vote des investisseurs institutionnels, des gestionnaires d'actifs et des conseillers en vote ; septembre 2020 pour les relations entre les émetteurs et leurs actionnaires, principalement en ce qui concerne l'exercice des droits de ces derniers (assemblées générales, opérations sur titres, etc.).

Plusieurs groupes de travail de l'AFTI ont initié des travaux selon les différents axes de la directive SRD2. Le groupe Émetteurs a notamment travaillé à l'identification des actionnaires via les travaux du groupe Transparence Euroclear, à l'identification des impacts de SRD2 sur les OST via les travaux du groupe Experts OST (GEO) et s'est organisé face aux impacts de la directive sur les Assemblées Générales en créant le groupe Experts AG (GEA). L'AFTI a également répondu à la consultation publique lancée par la Commission européenne portant sur les obligations minimales pour la transmission des informations relatives à l'exercice des droits des actionnaires, du fait des impacts que représentent les nouvelles mesures pour les intermédiaires intervenant entre les émetteurs et les actionnaires.

Harmonisation des Opérations Sur Titres (OST)

En 2018, une étape majeure a été franchie en France avec la mise en place de la réforme sur le traitement des opérations à options, qui correspondait à un niveau de complexité important.

L'AFTI a créé un comité de Pilotage Migration OST afin de superviser ce projet d'ampleur et formaliser des guides de mise en œuvre sur les thématiques relatives aux OST, incluant des travaux nécessaires à la préparation et à l'exécution de tests de Place. Le groupe Conservation a alimenté de ses réflexions ce Comité de Pilotage et a également supervisé le travail du groupe Experts OST (GEO), dont les travaux ont porté sur la structuration des conditions de réalisation des tests de Place, réalisés par l'ensemble des acteurs (Émetteurs, Infrastructures de marché, Custodians, Teneurs de Registres, Centralisateurs) et le suivi de la mise en production des évolutions réalisées par l'ensemble des acteurs concernés. Ces tests de Place ont permis de mettre en œuvre la phase dite Stream 6 dès le 11 novembre 2018.



Les établissements universitaires en lien avec l'AFTI

- › IUT Lumière Lyon 2
- › Paris School of Business
- › Université Caen Normandie
- › Université de Cergy Pontoise
- › Université Lumière Lyon II
- › Université Paris Nanterre

Faits marquants en lien avec le groupe de travail Formation

- › Séminaire AFTI Formation du 15 juin 2018
- › Remise des diplômes de la Licence professionnelle de l'Université Paris Nanterre 2017-2018, le 18 octobre 2018

L'AFTI : le représentant du post-marché en France

La quasi totalité des 10,2 millions de comptes titres de droit français.

85 % des effectifs du post-marché en France.

99 % des 10975 fonds français confiés aux administrateurs de fonds.

Le post-marché français : un leader européen

35 % des 55000 fonds européens sont confiés aux administrateurs de fonds français.

33 % du nombre de fonds européens sont contrôlés par les dépositaires français.

29 millions de mouvements dénoués par Euroclear France en 2018.

46 millions d'opérations clients pour les teneurs de compte-conservateurs / réception-transmission d'ordres en 2018.

Paris, centre majeur de décisions pour l'industrie financière

3 teneurs de compte-conservateurs dans le top 10 mondial.

3 infrastructures de référence ouvertes sur l'international.

15 200 collaborateurs.

1200 emplois dans un environnement de métiers pluriel : fournisseurs de données financières, éditeurs informatiques, consultants...

Les Amphis de l'AFTI

Les événements ainsi que les publications de l'AFTI s'inscrivent dans l'esprit de l'association dont l'objectif est de réunir des compétences, d'échanger différents points de vue et de dégager des propositions concrètes à partager et à diffuser auprès de tous ses membres.



6 juin 2018

Le post-marché face aux nouvelles technologies :

- **Blockchain : « Hype or reality » ?**
- **Éclairage sur l'intelligence artificielle.**

Depuis le premier Amphi de l'AFTI consacré aux innovations technologiques en mars 2017, le chemin parcouru est considérable. Des initiatives concrètes ont été annoncées et mises en œuvre. D'autres

sont en cours et devraient voir le jour en 2019.

L'AFTI s'est fortement mobilisée à travers ses groupes de travail, et en particulier le groupe Innovation et Nouvelles Technologies, afin d'être en mesure de faire des propositions concrètes. Ses membres ont participé aux différents projets de Place, tout en collaborant aux initiatives réglementaires, que ce soit en France ou en Europe.

Face aux difficultés pour rester informé dans un contexte en permanente évolution et pour arriver à faire le lien entre mythe et réalité, cet Amphi propose de réaliser un point d'étape sur ces deux sujets : technologie blockchain et intelligence artificielle (IA). Un éclairage sur les cas d'usage et leur intégration dans les processus métiers permet, d'une part, d'appréhender les opportunités associées au recours à ces technologies et, d'autre part, d'identifier les obstacles restant à surmonter, tant d'un point de vue technique que juridique.



18 décembre 2018

Directive Droits des Actionnaires (SRD II) : enjeux pour le post-marché

La directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 20 mai 2017. Cette directive d'harmonisation minimale doit être transposée par les États membres au plus tard le 10 juin 2019.

L'AFTI a traité trois thèmes principaux : les assemblées, les opérations sur titres (OST) et l'identification de l'actionnaire. Cet Amphi permet de comprendre l'ensemble des problématiques liées à la mise en œuvre de cette nouvelle direc-

tive.

La première table ronde dresse un panorama des processus affectés par cette directive – de l'identification de l'actionnaire à la confirmation de la prise en compte du vote – et aborde les différents enjeux de cette transposition, étape par étape. La seconde est consacrée aux solutions mises en œuvre par des partenaires de longue date (Euroclear ou SLIB) ainsi que par des experts du post-marché (LiquidShare et SETL) qui représentent autant de nouveaux intervenants.

Les Petits-déjeuners de l'AFTI



18 janvier 2018

Actualités juridiques, fiscales et de la conformité 2018

L'actualité législative et réglementaire française a été marquée par l'ordonnance du 4 octobre 2017 portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette et par l'ordonnance du 8 décembre 2017

relative à l'utilisation d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé, plus connu sous le nom de « blockchain » pour la représentation et la transmission de titres financiers dont le décret d'application a été publié au Journal officiel le 24 décembre 2018.

Le principal texte européen de niveau 1 concernant nos métiers a été la directive sur les droits des actionnaires, entrée en vigueur le 10 juin 2017. Les États membres disposent d'un délai de vingt-quatre mois pour transposer dans leur droit national l'ensemble de ses dispositions.

Sur le plan fiscal, la loi de finances pour 2018 modifie en profondeur les modalités d'imposition des revenus mobiliers. Bien que centré sur l'immobilier, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) peut également affecter les métiers Titres. En outre, la loi de finances rectificative pour 2017 précise les modalités de contrôle et de sanction des institutions financières

dans le cadre des échanges automatiques d'informations (EAI).

L'année 2018 est également importante pour les établissements ayant signé des accords QI (qualified intermediary) auprès de l'administration fiscale américaine, à qui ils doivent adresser une certification d'effectivité des contrôles internes.

En matière de conformité, ce Petit-déjeuner revient sur les réponses apportées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) aux incertitudes soulevées par deux accords dits de « composition administrative » portant sur des insuffisances de contrôle des sous-conserveurs, sur deux sanctions en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), sur une nouvelle procédure la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), introduite par la loi « Sapin 2 », et la création de l'Agence française anticorruption (AFA).



21 juin 2018

Standards Européens sur les OST : l'aboutissement

La Place de Paris est en mode projet depuis plus de cinq ans. Une première étape a été franchie en mars 2015 avec la mise en œuvre du Stream 5. Après une première tentative qui a mobilisé d'importantes ressources sans toutefois aboutir au déploiement des évolutions

techniques devant permettre de traiter les OST électives conformément aux standards européens (Stream 6), dans des conditions de sécurité suffisante au regard des attentes du marché français, la généralisation de l'application des standards européens sur les opérations sur titres (OST) reste l'objectif à atteindre. La Place française s'apprête donc à entamer une nouvelle période de test qui permettra de valider les évolutions réalisées afin d'aborder sereinement la campagne OST 2019 sur le périmètre fonctionnel concerné. Ainsi, à compter du premier trimestre 2019, la France appliquera les standards européens sur la totalité du périmètre des OST, qu'elles s'imposent au détenteur comme les paiements de dividendes ou d'intérêts, ou qu'elles requièrent son choix dans la perception du produit d'une opération.

L'harmonisation du traitement des OST s'inscrit dans le cadre plus large de

l'Union des marchés de capitaux (UMC) et de ses impacts sur les services titres en Europe. Ces sujets sont clairement abordés dans le rapport de l'European Post-Trade Forum (EPTF) publié en mai 2017, qui se réfère aux standards de l'industrie et aussi à la transposition des dispositions de la directive européenne révisée sur le droit des actionnaires (SRD2). Cette dernière entend favoriser l'exercice de leurs droits par les actionnaires non seulement en matière d'assemblées générales mais aussi en matière d'événements sur titres au sens large, y compris les opérations sur titres.

En avril 2018, SWIFT a lancé une consultation de sa communauté d'utilisateurs, y compris ceux du post-marché, sur l'adoption des standards ISO 20022. Ce Petit-déjeuner est donc l'occasion de revenir sur les premières analyses de cette consultation qui s'est achevée le 4 juin 2018.



Lettre européenne de l'AFTI



La lettre européenne de l'AFTI a pour objectif de faire le point sur les dossiers européens relatifs aux activités du post-marché. Elle permet d'avoir une vue précise des sujets en débat au sein des institutions bruxelloises. Cette lettre est le relai des activités de l'AFTI au plan européen.

Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs de la Place qui souhaitent faire le point sur ces sujets.

La lettre européenne de l'AFTI est publiée trois fois par an et est disponible sur le site Internet de l'AFTI dans la rubrique Publications. Depuis son lancement, 26 lettres ont été publiées.

Harmonisation européenne des opérations sur titres



Le marché français se met en conformité avec les standards définis pour harmoniser le traitement des opérations sur titres (OST) en Europe. Cette harmonisation implique des changements notables tant dans les textes réglementaires que dans les modalités opérationnelles et les systèmes d'information. Ces évolutions concernent l'ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de traitements des opérations sur titres, de l'émetteur jusqu'à l'investisseur final.

Dans un souci de communication sur les composants de cette réforme, l'AFTI a produit une publication à destination d'un large public, visant à expliquer aussi simplement que possible les conséquences de ces évolutions. Elle complète celle diffusée

à l'occasion de la mise en œuvre, le 1^{er} avril 2015, de la première phase de l'harmonisation des opérations sur titres (*Harmonisation européenne des opérations sur titres - Stream 5* de février 2015).

En 2018 cette publication a fait l'objet de deux mises à jour, l'une en janvier pour le Stream 6, et l'autre en octobre pour Stream 6/Stream 7.

Elle s'adresse à tous les acteurs de la chaîne de traitement des OST, et plus particulièrement aux agents des réseaux bancaires, ayant à répondre aux interrogations des investisseurs sur ce sujet. Elle est disponible sur le site Internet de l'AFTI (rubrique *Normes-Préconisations/Communication*).



12 063
visites

36 661
pages vues

La publication technique la plus consultée

Guide AFTI : MiFID 2 / MiFIR

La publication générale la plus consultée

Spécial Amphi n° 25
MiFID 2 à J-35 : l'AFTI publie
une nouvelle version du guide MIF 2

L'actualité la plus consultée

L'ESMA met à jour ses "Questions-Réponses"
sur la protection des investisseurs
dans le cadre de la réglementation MiFID 2 / MiFIR

Bureau du conseil

Le bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au conseil.
Il détermine les modalités et les moyens de mise en œuvre
des décisions du conseil et valide l'ordre du jour proposé par le Président.



Président
Éric Dérobert
CACEIS



Vice-Président
Éric de Gay de Nexon
Société Générale
Securities Services



Vice-Président
Dominique De Wit
Crédit Agricole Titres



Vice-Président
Franck Dubois
BNP Paribas
Securities Services



Trésorier
Élie Lewi
Banque de France

Trésorière adjointe
Corinne Omer
Banque de France



Équipe permanente

L'équipe permanente assure au quotidien
la gestion de l'AFTI.



Déléguée générale
Stéphanie Saint-Pé
AFTI



Chargée d'activités
Isabelle Deciron
AFTI



Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'AFTI est composé de vingt administrateurs et de deux censeurs.
Il nomme le Président, les trois vice-Présidents, le trésorier et le trésorier adjoint.

Représentants d'administrateurs

Anthony ATTIA EURONEXT PARIS
Philippe CASTELANELLI HSBC FRANCE
Marc CATTELIN NATIXIS
Brigitte DAURELLE EUROCLEAR FRANCE
Emmanuel de FOURNOUX AMAFI
Adrien DECKER CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
Carole DELORME d'ARMAILLÉ OCBF
Christine DURAND-BERTOLINO BANQUE PALATINE
Alain GONNIN BPCE

Christophe HEMON LCH.CLEARNET SA
Philippe LEGRAND RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
David LUCAS LA BANQUE POSTALE
Didier ROLLAND SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Alexis SARBERG CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Christophe TADIE ODDO & CIE
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL BNP PARIBAS
Willy VAN STAPPEN PROCAPITAL

Représentants de censeur

Carole DELORME d'ARMAILLÉ OCBF
Alexis SARBERG CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS





Membres de l'AFTI

- ▶ 4TPM
- ▶ ABN AMRO CLEARING BANK NV
- ▶ AILANCY
- ▶ AIR LIQUIDE SA
- ▶ ALLIANZ BANQUE
- ▶ AMAFI
- ▶ AUREXIA CONSEIL
- ▶ AVALOQ France SAS
- ▶ AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- ▶ BANQUE DE FRANCE
- ▶ BANQUE DE NEUFILIZE OBC
- ▶ BANQUE DELUBAC & Cie
- ▶ BANQUE HOTTINGUER
- ▶ BANQUE PALATINE
- ▶ BNP PARIBAS
- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- ▶ BPCE
- ▶ BRED BANQUE POPULAIRE
- ▶ CACEIS
- ▶ CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- ▶ CHAPPUIS HALDER
- ▶ CITIBANK EUROPE PLC, French Branch
- ▶ CLEARSTREAM BANKING
- ▶ COGNIZANT BUSINESS CONSULTING
- ▶ COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- ▶ CRÉDIT DU NORD
- ▶ CRÉDIT FONCIER
- ▶ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE
- ▶ CRÉDIT MUTUEL ARKÉA
- ▶ CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
- ▶ DELOITTE ET ASSOCIÉS
- ▶ DEUTSCHE BANK AG
- ▶ DIFCAM
- ▶ EDMOND de ROTHSCHILD (France)
- ▶ ERNST & YOUNG ET ASSOCIÉS
- ▶ EURALIA
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
- ▶ EUROGROUP CONSULTING
- ▶ EURONEXT PARIS S.A.
- ▶ EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- ▶ EXANE
- ▶ FAIRMAN CONSULTING
- ▶ FINANCIÈRE MEESCHAERT
- ▶ FIRST FINANCE SAS
- ▶ GIDE LOYRETTE NOUËL
- ▶ GRESHAM BANQUE PRIVÉE
- ▶ HSBC FRANCE
- ▶ INVESTIMO
- ▶ KBL RICHELIEU
- ▶ LA BANQUE POSTALE
- ▶ LAZARD FRÈRES BANQUE
- ▶ LCH.CLEARNET SA
- ▶ LIPTON FIT
- ▶ MÉRITIS
- ▶ NATIXIS
- ▶ NEXTRAINING
- ▶ OCBF
- ▶ ODDO BHL
- ▶ ONEPOINT
- ▶ ORANGE BANK
- ▶ PRICE WATERHOUSECOOPERS AUDIT
- ▶ PROCAPITAL
- ▶ RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
- ▶ REGULATION PARTNERS
- ▶ ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
- ▶ S.W.I.F.T. France SAS
- ▶ SETL France SAS
- ▶ SIX FINANCIAL INFORMATION
- ▶ SLIB
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- ▶ STATE STREET BANQUE S.A.
- ▶ SWISS LIFE BANQUE PRIVÉE
- ▶ THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- ▶ UBS SECURITIES FRANCE SA
- ▶ VERMEG



Membres associés

- ▶ ICMA
- ▶ IUT LUMIÈRE LYON 2
- ▶ PARIS EUROPLACE
- ▶ PARIS SCHOOL OF BUSINESS
- ▶ UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE
- ▶ UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE
- ▶ UNIVERSITÉ LUMIÈRE-LYON II
- ▶ UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Groupes de travail et observatoires

En raison de la complexité et de la quantité de sujets à traiter, l'AFTI a créé 24 groupes de travail et observatoires thématiques qui lui permettent d'optimiser à la fois production et qualité de ses travaux. Ces groupes s'attachent à identifier, analyser, traiter et diffuser les informations qui émanent des autorités françaises et européennes en lien avec le post-marché. Ces groupes sont les moteurs du dynamisme de l'association.

Lors de réunions plénières, les participants des groupes échangent et travaillent à l'élaboration de livrables et d'avis mis à disposition des membres de l'association. La forte crédibilité des travaux fournis par l'ensemble des groupes est issue de la composition même de ces derniers, qui réunissent les professionnels et les meilleurs experts du post-marché de la Place.

Les participants des groupes de travail sont également amenés à échanger avec les représentants des régulateurs dans le cadre de consultations publiques, en lien avec les autres parties prenantes de l'AFTI.

293
réunions

519
heures de réunions

2 956
participations

1 955
sujets traités

Administration de fonds

Le groupe administration de fonds, constitué d'experts du métier, a pour vocation d'analyser les évolutions réglementaires et de marché afin de s'accorder sur des pratiques communes. Il organise le cas échéant des sous-groupes de travail sur des thématiques spécifiques à certains sujets (PRIIPs, SFTR, BMR...). Il interagit, quand cela est opportun, avec les commissions de l'AFG afin d'être au plus près des besoins des clients et de converger vers des positions cohérentes. Il élabore et actualise la charte des bonnes pratiques de l'administration de fonds afin de diffuser un socle de pratiques professionnelles communes. Le groupe contribue aux consultations des régulateurs français et européens. En 2018, le groupe a élaboré et diffusé conjointement avec l'AFG un guide des bonnes pratiques des commissions de surperformance.



Animateur
Shany VENON
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Rédacteur
Thibaut de LAJUDIE
AILANCY

Membres

- › BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Mathieu MARIE
Sven MARTINET
Véronique RAYNOUARD
- › CACEIS INVESTOR SERVICES
Houda AL HARRAK
Yves GAVEAU
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC ASSET MANAGEMENT
Françoise PEIGNAULT
- › EFA
Christine GRÉGOIRE
- › RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE
Thierry HAËNER
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Alain ROCHER
- › STATE STREET BANQUE S.A.
Paolo NETO

Comité de pilotage Migration OST

Le comité de pilotage Migration OST s'attache principalement à superviser le projet de Place de déploiement des standards Européens en matière de traitement des OST.

À ce titre, sur proposition du GEO, il fixe les éléments de calendriers de mise en œuvre des évolutions de Place (planning de tests et de livraison) et valide la publication des guides de mise en œuvre associés. Ce fut notamment le cas en 2018 avec la fin de mise en œuvre du Stream 6 et la préparation de la livraison du Stream 7.



Animateur
Pierre COLLADON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Rédacteur
Olivier PIERRE
ONEPOINT

Membres

- › AMAFI
Emmanuel de FOURNOUX
- › AMF
Michel DEGRISE
- › ANSA
Isabelle TREMEAU
- › BANQUE DE FRANCE
Philippe SELWA
- › BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- › BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Frédéric BECK
- › CACEIS
Daniel PASCAUD
- › CACEIS CORPORATE TRUST
Lionel BARTHÉLÉMY
- › CITI
Alexandra ROCHE
- › CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Dominique DE WIT
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC TITRES
Christophe DURAND
Renaud MINET
- › DEUTSCHE BANK AG
Sylvia BERMONT
Amélie DROMAIN
- › EUROCLEAR FRANCE
Mireille GALEAZZI
Éric PAULIEN
- › EURONEXT
Éric BEY
Constantin KANTADIRIS
Timothy LAFOUX
- › LA BANQUE POSTALE
David ABINAL
Bénédicte BARBEYRON
- › LCH.CLEARNET SA
Anne MAIRESSE
Pierre-Dominique RENARD
- › NATIXIS
Marc CATELIN
Mourad KHIRAT
Dominique MARIE
- › PROCAPITAL
Romain GELÉ
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Alain FURET
Martine GUILLET

Comité de Planification des Projets de Place

Créé sous l'impulsion de l'AFTI, de l'AMAFI, d'Euroclear France, d'Euronext et de LCH.Clearnet SA, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P) a pour principaux objectifs de donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets via un macroplanning, d'assurer la régulation des projets en contrôlant l'articulation et en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux, de mettre en évidence et mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et du post-marché, d'identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets.



Animateur

Marc TIBI
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Rédacteurs

Lionel FUSCO
Henriette LAINEY CRAINDART
Didier RONDEL
COGNIZANT CONSULTING

Membres

- ▶ BANQUE DE FRANCE
- ▶ Euronext
- ▶ Adeline BACHELLERIE
- ▶ Éric BEY
- ▶ Marion CHICH
- ▶ Axel PAILLEAU
- ▶ Pauline FACON
- ▶ LCH.CLEARNET SA
- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- ▶ Pierre-Dominique RENARD
- ▶ Brice MARRAUD
- ▶ APAI
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- ▶ Mourad KHIRAT
- ▶ Dominique DE WIT
- ▶ Sabine NUNGUET
- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
- ▶ Luba GUEORGUIEVA
- ▶ Pierre COLLADON
- ▶ EURO SECURITIES PARTNERS
- ▶ Éric de GAY de NEXON
- ▶ Olivier BYL DUPUICH
- ▶ STET (invitée)
- ▶ Michael CHEVROTON
- ▶ Sandra BENISTY
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
- ▶ THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- ▶ Sébastien SÉAILLES
- ▶ Caroline ASHKBOOS
- ▶ Dan TOLEDANO

Conseil scientifique VOTACCESS

Le conseil scientifique VOTACCESS vise à superviser le déploiement et le développement de VOTACCESS auprès des émetteurs. Le conseil scientifique explore aussi des pistes pour contribuer à la poursuite de la montée en charge de VOTACCESS : communication, promotion de solutions communes aux émetteurs, développement du vote électronique. De plus, le conseil se tient régulièrement informé des travaux législatifs européens relatifs au sujet.



Animateurs

Éric de GAY de NEXON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Muriel de SZILBEREKY
ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS - ANSA

Rédacteur

Emmanuel de CURSAY
CURSAY CONSULTING

Membres

- ▶ AIR LIQUIDE
- ▶ Patrick RENARD
- ▶ ANSA
- ▶ Isabelle TRÉMEAU
- ▶ Hervé CHEFDEVILLE
- ▶ ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA GESTION FINANCIÈRE
- ▶ Pierre BOLLON
- ▶ ASSOCIATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES PRIVÉES
- ▶ Odile de BROSESSES
- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- ▶ Pierre JOND
- ▶ CACEIS
- ▶ Lionel BARTHÉLÉMY
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- ▶ Dominique DE WIT
- ▶ ENGIE
- ▶ Loïc DEGRAS
- ▶ FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIÉS ET ANCIENS SALARIÉS - ASSACT SG
- ▶ Serge BLANC
- ▶ FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT
- ▶ Aldo SICURANI
- ▶ FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES
- ▶ Anne-Marie JOURDAN
- ▶ MEDEF
- ▶ Ladislav SKURA
- ▶ MIDDLENEXT
- ▶ Caroline WEBER
- ▶ NATIXIS
- ▶ Marc CATTELIN
- ▶ PARIS EUROPLACE
- ▶ Alain PITHON
- ▶ RENAULT
- ▶ Olivia GUILLAUME
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- ▶ Richard ROGER
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
- ▶ Pierre COLLADON
- ▶ SUEZ-ENVIRONNEMENT
- ▶ Diane GALBE
- ▶ TOTAL
- ▶ Charles PARIS de BOLLARDIÈRE
- ▶ Université Paris Nanterre
- ▶ Michel BOUTILLIER
- ▶ VIVENDI
- ▶ François BISIAUX

Communication

Le groupe Communication a pour fonction d'imaginer et de mettre en œuvre les actions de communication internes et externes de l'AFTI. Il est pleinement impliqué dans la réalisation de supports (rapport annuel, brochures, newsletters...), dans la gestion du site Internet de l'association et dans l'organisation d'événements.

Toutes ces actions visent à accroître la notoriété de l'AFTI, notamment au travers de son site Internet, source d'information incontournable du post-marché.



Animateur
Éric DÉROBERT
AFTI

Membres

- ▶ AFTI
Isabelle DECIRON
Stéphanie SAINT PÉ
- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Nathalie VILPELLE
Lucille WEBER
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Sylvie RENEAU
- ▶ STATE STREET BANQUE S.A.
Joëlle ÉKOULÉ
- ▶ Invité
Bruno DOUVRY

Conservation

Le groupe Conservation, avec l'appui des groupes Market Data Management, Market Implementation Groupe (MIG), Groupe Experts OST et de l'Observatoire de la Fiscalité, contribue aux travaux de Place et à la coordination des établissements teneurs de compte-conservateurs français fortement sollicités par les projets européens.



Animateur
Philippe BELLANDE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Rédactrice
Virginie THOMSEN
AILANCY

Membres

- ▶ AMAFI
Emmanuel de FOURNOUX
- ▶ BANQUE DE FRANCE
Philippe SELWA
- ▶ BANQUE DELUBAC ET CIE
Sylvie BLACHIER
- ▶ BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER
D'ORFEUIL
- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Franck MICHOT
- ▶ CACEIS
Lionel BARTHÉLÉMY
Daniel PASCAUD
Jean SOMMA
- ▶ CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Philippe MONTEAN
- ▶ CITI
Alexandra ROCHE
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE SA
Vincent DUMONT
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Yves COLLET
- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC
Luba GUEORGUEVA
- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC TITRES
Pierre RAUGEL
- ▶ CRÉDIT MUTUEL ARKEA
Marc GLINEC
- ▶ DEUTSCHE BANK AG
Amélie DROMAIN
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
Sandra ABOUTBOUL
Calista DOUCET
Frédéric GERMAIN
Dan TOLEDANO
- ▶ EURONEXT
Éric BEY
Thibaut DESOUCHES
Constantin KANTARIDIS
- ▶ HSBC FRANCE
Julie LIVE
- ▶ LA BANQUE POSTALE
David ABINAL
Thierry VIAROUGE
- ▶ LCL (invité)
Xavier BONNERU
- ▶ THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
Caroline ASHKBOOS
- ▶ NATIXIS
Rémy BONTÉ
Mourad KHIRAT
Dominique MARIE
- ▶ ODDO BHF
Ingrid BUDET
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Pierre COLLADON
Thierry LANDRE
Bertrand MALEFANT
- ▶ STATE STREET BANQUE S.A.
Marc SAFA
- ▶ THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
Caroline ASHKBOOS

Dépositaire

Les experts du groupe Dépositaire se réunissent dans le but d'échanger sur les sujets relatifs à leur fonction. En complément des activités d'analyses en interne, les membres du groupe échangent, périodiquement, avec les services de l'AMF afin de présenter ses travaux et évoquer des sujets particuliers et, régulièrement, avec l'AFG sur les nouvelles réglementations européennes et françaises et sur des points complexes de la réglementation.

Enfin, le groupe établit et actualise le Guide des bonnes pratiques du Dépositaire qui vise à analyser et diffuser une information claire et partagée sur les thèmes concernés.



Animatrice

Michèle BESSE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES

Rédactrice

Marie-Thérèse AYCARD
AILANCY

Membres

- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Caroline FRANCONIN
- ▶ CACEIS
Céline OUDOT
- Corine SOCHA**
- Grégoire TOUTON**
- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC
Nathalie KELLER
- Marc SCHAEFFER**
- Véronique TRAUZZOLA**
- ▶ EDMOND de ROTHSCHILD (FRANCE)
Éric CARLIER
- Marc CORRADINI**
- ▶ ORANGE BANK
Olivier BOIVINET
- ▶ RBC INVESTRO SERVICES BANK FRANCE SA
Julien POISSON
- ▶ ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
Marie-Hélène GEOFFROY
- Thomas GRANIER**
- ▶ SMA
Francis GARDAIRE
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Marie-Claire de SAINT EXUPÉRY
- Élena KARTEVA**
- ▶ STATE STREET BANQUE S.A.
Marc SAFA
- ▶ SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
Julien BONNET
- Francis GARDAIRE**
- ▶ THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
Caroline ASHKBOOS

Émetteurs

Le groupe Émetteurs a pour but principal de traiter, analyser puis de communiquer sur tous les sujets réglementaires relatifs aux enjeux des émetteurs sur la scène nationale et européenne.

Le groupe s'attache à être proactif dans l'élaboration des normes visant à renforcer la compétitivité de la filière.



Animateur

Lionel BARTHÉLÉMY
CACEIS

Rédacteur

Thibaut de LAJUDIE
AILANCY

Membres

- ▶ AIR LIQUIDE
Marie LAPIERRE
- ▶ BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- ▶ BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Sébastien COURTELLEMONT
- ▶ CACEIS
Éliane MÉZIANI
- ▶ CACEIS CORPORATE TRUST
Nathalie HEYER
- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC
Alexandra BLAISONNEAU
- Christophe DURAND**
- Philippe ROCKIZKI**
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
Calista DOUCET
- ▶ EURONEXT
Constantin KANTARIDIS
- Timothy LAFoux**
- ▶ LA BANQUE POSTALE
Thierry VIAROUGE
- ▶ NATIXIS
Mourad KHIRAT
- Dominique MARIE**
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Pierre COLLADON
- Martine GUILLET**
- Richard ROGER**
- ▶ THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
Caroline ASHKBOOS

Experts OST

Les travaux du groupe Experts OST portent principalement sur :

- › L'harmonisation des OST aux Standards Européens
- › L'analyse des directives et règlements Européens impactant les OST
- › La réponse aux sollicitations des groupes AFTI principalement Conservation et Émetteurs
- › Le traitement et suivi des tests de Place impactant les OST
- › Être force de proposition sur des sujets de Place et au-delà
- › Le suivi des pratiques de marché et leurs évolutions
- › Les évolutions des outils Euroclear
- › La réponse aux sollicitations des différents participants suite à des incidents /dysfonctionnements d'opérations de production.



Animateurs

Dominique MARIE
NATIXIS



Olivier BYL DUPUICH
EURO SECURITIES
PARTNERS



Martine GUILLET
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES

Membres

- › BNP PARIBAS
Corinne MALPART
Maria MEOULE
- › BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Filialia BAGHOR
Sébastien COURTELLEMONT
Marylène COUTROT
Julie HEBERT
Frédéric LÉON
Gabriel SARRAT
Florence VAPPÉREAU
- › CACEIS
Benoît HOUSSARD
Carine JULIO
Évelyne LEFORT
Muriel MATHIEU
David PASQUALE
Stéphanie PERNELLE
- › CITI
Alexandra ROCHE
- › CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Maud BLANCHET
Sébastien FREMAUX
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC
Jean-François LOREL
Martine CLAUDEL
Christophe DURAND

- › EURO SECURITIES PARTNERS
Btissam BOUAYAD
- › EUROCLEAR FRANCE
Sandra ABOUTBOUL
Thierry BASTIEN
Thomas BRIAN
Laurent HERBILLON
Nadine TARDIVEL
- › EURONEXT
Constantin KANTADIRIS
Timothy LAFOUX
- › GROUPE ONEPOINT
Olivier PIERRE
- › LA BANQUE POSTALE
Serge MAREIX
- › NATIXIS
Jean-Christian AUBERT
- › PAREL
Catherine DEPALLES
- › SIX FINANCIAL INFORMATION
Bruno HUET
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Sylvie BONDUELLE
Pierre COLLADON
Martine GUILLET
Olivier HARDEL

Flux et Stocks OPC

Le groupe Flux et Stock OPC répond aux consultations lancées par le régulateur français et les autorités européennes, en ce qui concerne les fonds d'investissement, notamment dans le domaine de la maîtrise des risques de liquidité.

Sur le plan opérationnel, le groupe produit des livrables de bonne pratiques qu'il met à jour régulièrement et qui sont disponibles pour les membres de l'association.



Animateur
Pascal DOBRAL
CACEIS BANK

Rédacteur

Pierre MONTEILLARD
AILANCY

Membres

- › BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Dominique REGHEM
Valérie VAUDEL
- › CLEARSTREAM
Luba IVANOVA
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC TITRES
Régis HOFFMANN
- › EUROCLEAR FRANCE
Alexandre de SCHAETZEN
Éric LEBRUN
Sébastien SÉAILLES
- › EURONEXT
Éric BEY
Roland PRÉVOT
- › NATIXIS
Jean-Louis RIQUOIS
- › ODDO BHF
Juliane FRANCE
- › PROCAPITAL
Aldric POURON
- › RBC INVESTRO SERVICES BANK FRANCE SA
Thierry HAËNER
Raphaël PALUSZEK
- › ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
Laurent LEPELTIER
Marianne PERSOUYRE
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Philippe RICHARD
Morgane SEVENO
- › STATE STREET BANQUE S.A.
Sébastien RENAULT

Formation

Dans le rôle de vecteur de liaison de l'AFTI, le groupe Formation collabore avec six établissements d'enseignement, via les différents diplômes qu'ils proposent, en entretenant une relation de proximité. Ses membres sont des experts Métiers et des responsables de ressources humaines. Ils apportent leur soutien et leurs connaissances à ces universités. Ils participent activement aux manifestations organisées tout au long de l'année : rencontres avec les étudiants, journées portes ouvertes, forums...



Animateur

Alain GONNIN
BPCE

Membres

- › AFG FORMATION
Véronique MORSALINE
- › AMAFI
Alexandra LEMAY COULON
- › BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- › BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Véronique GONTIER
- › CACEIS
Sandrine ALLEAUME
Anne-Marie MULLER
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC TITRES
Sandra KIEFFER
- › LCH.CLEARNET SA
Isabelle THOMAS
- › NATIXIS
Bertrand RIMBAULT
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Alain ROCHER
- › STATE STREET BANQUE S.A.
Marie-Noëlle POINTARD
- › Invité
Henri MOCKA

Groupe Liaison France-CSDR

Le groupe Liaison France-CSDR a été créé en avril 2017. Il est structuré autour de l'analyse du règlement européen CSD.

Le mandat du GLF-CSDR est principalement de centraliser l'évaluation des impacts du règlement européen CSD et des initiatives et projets de Place liés. Il assure un relais avec les différents groupes AFTI contributeurs, Marché Obligataire et Collatéral, Marché Actions, Conservation, Émetteurs, Flux et Stocks OPC et l'observatoire International. Il assure également une coordination avec les autres institutions travaillant sur les impacts du règlement CSDR (AMAFI, AFG, ANSA, EACH, ECSDA, BCE, ICMA, AFME et la FBE).



Animateur

Marc TIBI
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Rédacteurs

Nathalie CORONA
François DUBRAU
Thomas FOSSIER
COGNIZANT CONSULTING

Membres

- › AMF
Christophe BONNET
Michel DEGRYSE
- › BANQUE DE FRANCE
Adeline BACHELLERIE
Pauline FACON
- › BNP PARIBAS
Patrice BRAULOTTE
- › BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Laurence CARON-HABIB
Caroline TRUSZKOWSKI
- › CACEIS
Brice MARRAUD
Muriel MATHIEU
- › CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
Christophe BERTHE
- › CITI GROUP
Michel CHAPUT
- › CLEARSTREAM
Italo di LORENZO
- › CRÉDIT AGRICOLE CIB
Xavier VIGNEAU
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC
Luba GUEORGUIEVA
- › DEUTSCHE BANK AG
Amélie DROMAIN
- › EUROCLEAR FRANCE
Mathilde JOANNET
- › EURONEXT
Éric BEY
- › HSBC FRANCE
Kévin DARRACO
Jean-Pierre GANDOIS
Vincent MARCEL FLEURY
- › LCH.CLEARNET SA
Anne MAIRESSE
- › NATIXIS
Delphine JUY
Mourad KHIRAT
Dominique MARIE
Frédéric PLANET
- › S.W.I.F.T.
Paul JANSSENS
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Sylvie BONDUELLE
Pierre COLLADON
Morgane SEVENO

Innovation et Nouvelles Technologies

Le groupe Innovation et Nouvelles Technologies créé fin 2016 a été pérennisé en 2018. Initialement axé sur la technologie blockchain, son mandat a été élargi à l'ensemble des problématiques technologiques qui affectent les métiers du post-marché, tels que le big data, l'intelligence artificielle (IA) et les solutions Robotics Process Atomation (RPA).



Animateurs

Jusqu'à novembre 2018

Nathalie POUX-GUILLAUME
CACEIS

Depuis décembre 2018

Frédéric BECK
BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES

Rédacteur

Thibaut de LAJUDIE
AILANCY

Membres

- ▶ AFTI
Stéphanie SAINT PÉ
- ▶ AMAFI
Thomas CUVELIER
- ▶ BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Laurence CARON
Marc YOUNES
- ▶ BPCE
Jean CHARBONNEL
- ▶ CACEIS
Delphine MOULIN
- ▶ CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
Christophe BERTHE
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Dominique DE WIT

- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC
Jean-Luc HESSE
Frédéric MESNIÈRE
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
Sébastien SÉAILLES
- ▶ LA BANQUE POSTALE
David ABINAL
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Éric de GAY de NEXON
Alain ROCHER
- ▶ STATE STREET
BANQUE S.A.
Laurent WEISMAN

Marché Actions

Les activités du groupe Marché Actions s'articulent selon deux grands thèmes : les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part et, d'autre part, ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences.



Animateur

Emmanuel de FOURNOUX
AMAFI

Rédacteurs

Antoine PERTRIAUX
Thomas STOLTZ
COGNIZANT CONSULTING

Membres

- ▶ ABN AMRO
Gildas LE TREUT
- ▶ AMAFI
Thomas CUVELIER
Faustine FLEURET
Mehdi OUNJEMA
- ▶ BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Maxime BOCHE
Haroun BOUCHETA
Mathilde SCHULLER
Marc TIBI
- ▶ CITI BANK
Fabrice NOVEL
- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC
Pascal INACIA
Frédéric MESNIÈRE
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
Caroline DEROCLE
- ▶ EURONEXT
Éric BEY
Christian SIMONET
- ▶ EXANE
Patrick CRÉSUS
- ▶ GILBERT DUPONT (invité)
François DE LARD
- ▶ KEPLER CHEUVREUX
(invités)
Yann KERVIL
Éric RETTIEN
- ▶ LCH.CLEARNET SA
Pierre-Dominique RENARD
- ▶ NATIXIS
Myriam AOUM
- ▶ ODDO BHF
Guy de LEUSSE
- ▶ PAREL
Emmanuel de CHERISEY
Malado GROS
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Sébastien VILLEDIEU DE TORCY
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Sylvie BONDUELLE
- ▶ UBS SECURITIES FRANCE SA
Marc-Antoine BOURDET

Market Data Management

Le groupe Market Data Management, en liaison avec le groupe Conservation, a pour objectif de traiter l'ensemble des problématiques de la communauté autour des données de marché.



Animateur

Bertrand MALÉFANT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Rédacteurs

Jérôme CHARPENTIER
AILANCY

Yannick GAILLARD
CHAPPUIS HALDER & CO

Membres

› BANQUE DE FRANCE

Gilles BONNAZI

Jean-Michel RENOTON

› BNP PARIBAS

Jean-Claude DANIEL

› BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES

Guillaume SOMOULAYLAK

› CACEIS

Christophe DUPONT

Isabelle FAVRE

› CRÉDIT AGRICOLE
TITRES

Thierry COATARMANAC'H

Hélène DECAILLIOT

› CRÉDIT MUTUEL
- CIC / EID

Virginie BELLINI

Yan BOSC

Dominique GASSMANN

Soazig LEGRAND

› CRÉDIT MUTUEL
- CIC TITRES

Christine BOUTON

Laurent DIXNEUF

› EDMOND DE
ROTHSCHILD (FRANCE)

Cédric EMMENECKER

› EURO SECURITIES
PARTNERS

Dorothée CHAMPOMIER

Michael CHEVROTON

Patrick FORCADE

Frédéric LIMAI

› EUROCLEAR FRANCE

Sylvie FOURNIER

Benoit HERMANN

Stéphanie LERMUSIAUX

› LCH.CLEARNET SA

François DOMERGUE

› NATIXIS

Violaine KIEFFER

Pierre LOYER

Jean-Louis RIQUOIS

Marchés obligataires et collatéral

Le groupe Marchés obligataires et collatéral (MOC) a pour vocation de se consacrer aux travaux d'amélioration et de sécurisation des processus, de veille et d'anticipation des évolutions en cours ou à venir, qu'elles soient réglementaires ou conséquentes de projets de Place.



Animateur

Marc TIBI
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Rédacteurs

François DUBRAU

Cédric QUÉMÉNER

COGNIZANT CONSULTING

Membres

› AGENCE FRANCE
TRÉSOR (invitée)

Diana LAITHIER

› BANQUE DE FRANCE

Françoise CHEVRIS

Stéphanie DE KETELAERE

› BNP PARIBAS

Slobodan STOJANOVIC

› BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES

Grégory FELTEN

› CACEIS

Michael CARIGNANO

Béatrice PEREGORT

› CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS

Patricia PRAJET

› CITI

Alexandra ROCHE

› CLEARSTREAM

Stéphane EL GHARBI

Daniel MUREDDU

› CRÉDIT AGRICOLE CIB

Mustaphia KERHOUA

Francis LEPORI

Dorothée PHAM

› EUROCLEAR FRANCE

Caroline DEROCLE

Jérôme WALTER

› EURONEXT

Nathalie MASSET

› HSBC FRANCE

Mouna JABRI

Marie THOMAS

› LCH.CLEARNET SA

Caroline COLLETTE-JONES

› LIPTON-FIT

Hanafi AMARIR

Alain BERANGER

› NATIXIS

Frédéric PLANET

› SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Phora SŒUR

Nicolas TOFFOLI

› THE BANK OF NEW YORK

MELLON SA/NV

Gaël DELAUNAY

Market Implementation Group – MIG

En liaison avec le groupe Conservation, le MIG France coordonne les efforts du marché français pour mettre en œuvre les standards européens en matière de traitement des opérations sur titres (OST) et des assemblées générales (AG). Cette mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la levée de la barrière 3 du rapport Giovannini qui vise à réduire les différences nationales constatées dans ces domaines.



Animateur

Pierre COLLADON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Rédacteur

Thomas FOSSIER
COGNIZANT CONSULTING

Membres

- › BNP PARIBAS
Sébastien COURTELLEMONT
Anne-France DE RAEMY
Karim DJENADII
Aurélie HORVAT
- › CACEIS
Isabelle CASTETS
Kamal ELHAJJI
Aurélie GASTBLET
Karen MANNION
Jean-Luc MENESSION
- › CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Sébastien FRÉMAUX
Muriel MONTIGNY
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC
Christophe DURAND
Luba GUEORGUEVA
- › EUROCLEAR FRANCE
Laetitia COLOMBANI
- › NATIXIS
Jean-Christian AUBERT
Sylvie OLIVIER
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Laurent DOUSSET
Christian GUIBERT
Armand JULLIEN
David POIRIER

MIF 2/MiFIR

Le groupe MIF 2/MiFIR est en relation avec les autres associations professionnelles, l'AMF et le Trésor. Il a pour mission d'analyser des textes, de promouvoir les intérêts de l'industrie tout en répondant aux consultations et en sensibilisant les acteurs aux travaux qu'ils doivent mener dans le cadre de l'application des textes MIF 2/MiFIR.



Animatrice

Stéphanie SAINT PÉ
AFTI

Rédactrice

Marie-Thérèse AYCARD
AILANCY

Membres

- › BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- › BPCE
Ramona YAMINI
- › CIC
Isabelle LOUIS
- › CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Dominique DE WIT
- › HSBC
Nicolas HENAULT
- › NATIXIS
Sonia BOUCETTA
Laëtitia GRANDET
Delphine JUJY
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Sylvie BONDUELLE

Conformité

La vocation de l'Observatoire de la Conformité est de réunir les responsables conformité d'établissements financiers, de Prestataires de Services d'Investissement, d'organismes professionnels de Place, de consultants spécialisés, membres de l'AFTI, afin de mettre en commun les sujets d'actualités et les bonnes pratiques.



Animatrice

Jusqu'à septembre 2018

Anne LANDIER-JUGLAR
AFTI



Depuis octobre 2018

Éliane MÉZIANI
CACEIS

Rédacteur

Yannick GAILLARD
CHAPPUIS & HALDER

Membres

- › AFTI
Stéphanie SAINT PÉ
- › AIYO (invitée)
Véronique MOUSSU
- › AMAFI
Blandine JULÉ
Pauline LAURENT
- › BANQUE HOTTINGUER
Olivier LEQUART
- › BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
- › BPCE
Ramona YAMINI
- › CACEIS
Chantal SLIM
Luc TAGLIABUE
- › CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
David CLÉMENT
Marianne PARIS
- › CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Eva BERTON
Jamila EL AOUI
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC
Pascal SIONNEAU
- › EUROCLEAR FRANCE
Laëtitia COLOMBANI
- › HSBC FRANCE
Claire GRISELLE
- › INVESTIMMO/SMA
Dimitri FEXIS
- › NATIXIS
Sonia BOUCETTA
Delphine JUY
- › PROCAPITAL
Matthieu CARTERET
Sophie d'ISIDORO
- › RBC INVESTRO SERVICES
BANK FRANCE SA
Nicolas ROUAULT
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Gersende ALBERT
Virginie AMOYEL
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Marc VEYRIÈRE

Fiscalité

L'Observatoire de la Fiscalité, en liaison avec les groupes et les observatoires ainsi qu'avec les autres associations professionnelles (FBF, AFG, AMAFI), participe à la mise en conformité des établissements avec les nouvelles règles fiscales (mise à jour du bordereau de transfert des PEA pour tenir compte des évolutions en matière de prélèvements sociaux, modalités pratiques d'application du prélèvement forfaitaire unique...) ou les aide à traiter les conséquences fiscales d'autres réglementations (par exemple : conséquences fiscales du Brexit).



Animateur

Vincent DUMONT
CRÉDIT AGRICOLE SA

Membres

- ▶ AIR LIQUIDE
Didier HENRIOT
- ▶ AMAFI
Éric VACHER
- ▶ BANQUE DE FRANCE
Annie NOBIRON
- ▶ BANQUE PALATINE
Céline BERNARDIN
- ▶ BNP PARIBAS
Florence ETCHEBERRY
Marie PLATEAUX
Alexandra WAGMANN
- ▶ BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Sofia BATTENINI REYDON
Sandrine COHEN
Jennifer DUVAUFERRIER
Marie FAUVEL
Claire METAY
Béatrice RAFFIN
Laetitia VERON
- ▶ BPCE
Laurence RICHY
- ▶ CABINET VALLUIS (invitée)
Nathalie VALLUIS
- ▶ CACEIS
Anne LEBEAU
- ▶ CACEIS BANK
Julie BOURMALEAU
Pierre MARCZEWSKI
- ▶ CITI BANK
Bernard BALADA
- ▶ CLEARSTREAM
Dorothee LAMARQUE
Daniel LENA
Michaela PANA
- ▶ CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Yves COLLET
- ▶ CRÉDIT MUTUEL - CIC
Jean-Marc GOBERT
Pierre-Guillaume GOURBAL
Julie HECKEL
Cloé MILACHON
- ▶ DEUTSCHE BANK AG
Laurent BALON BARCHON
Renée PARIS
- ▶ EUROCLEAR FRANCE
Antoine GILSON
Marie-Laure GUFFENS
Kévin WIELOCKX
- ▶ EXANE
Vincent FLEURET
- ▶ HSBC FRANCE
Natacha DEAR
Christelle DESMURS
Samira HAMMADI
- ▶ LA BANQUE POSTALE
Fanny POULIQUEN
Guillaume POUVESLE
Marie Christine HAG
- ▶ LAZARD FRÈRES
Séverine DEFERT
- ▶ NATIXIS
Komla FIAWOO
Serge Philippe IBINGA
Anne MORILLOT
Sabine NUNGUET
- ▶ OCBF
Sylviane CASTILLO
- ▶ ODDO BHF
Vincent PALMA
- ▶ ORANGE BANK
Thomas FAOU
Michelle RENAI
- ▶ PROCAPITAL
Rozenn LOUVEL
David RINQUET
- ▶ RBC INVESTRO
SERVICES
BANK FRANCE SA
Ali AANGUA
Angélique LACHENS
- ▶ ROTHSCHILD
MARTIN MAUREL
Éric COLONO
- ▶ SIX FINANCIAL
INFORMATION
Nadine GONNOT
Mireille SACRIPANTI
- ▶ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Patricia AGUIRRE FLOAREA
Stéphane ARNAL
Émilie DUSSAU
Carine EL BAZ
Delphine LACONDE
Alexandros MANOLAKOS
Nataliya PELYPAS
Catherine PEYRATOUT
Nathalie RIBEIRO
- ▶ THE BANK OF NEW YORK
MELLON SA/NV
Caroline ASHKBOOS
- ▶ UBS SECURITIES
FRANCE SA
Laure ALLAIX
Cem Mikail BAS
Maureen BRANLY
Diane NDONGO

International

L'Observatoire International assure une veille permanente sur les initiatives réglementaires à caractère international et européen. Il conseille notamment le conseil d'administration et les groupes de l'AFTI sur la nature des enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer aux consultations publiques proposées par les législateurs et les autorités de supervision. Sur la base des retours reçus, l'Observatoire International coordonne les réponses à ces consultations.



Animateur

Laurence CARON-HABIB
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

- › AFTI
Stéphanie SAINT PÉ
- › CACEIS
Éric DÉROBERT
- › SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Éric de GAY de NEXON

Juridique

L'Observatoire Juridique a été, en 2018, un forum de réflexions et d'échanges sur l'interprétation à donner aux nombreux textes et initiatives tant au niveau européen (CSDR, Brexit...) que français (utilisation d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé pour la représentation et la transmission de titres financiers, transfert de titres au sein d'un PEA, projet de Loi Pacte) et sur leur mise en application au sein des établissements.



Animateur

David POIRIER
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Membres

- › AFTI
Stéphanie SAINT PÉ
- › AMAFI
Sarah BOURGEAT
- › BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Sébastien COURTELLEMONT
- Julien THERY**
- Kamel ZEGGAI**
- › BPCE
Ibrahima NDIAYE
- › CACEIS BANK
Tania DELTCHEV
- › CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Michael GRONSTEIN
- › CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Antoine ROS
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC
Véronique TRAUZZOLA
- › CRÉDIT MUTUEL - CIC TITRES

Jennifer DEVILLAIRS

- › EUROCLEAR FRANCE
Fanny PALMIERI
- › EURONEXT
Olivier DUDOUIT
- › FRANCIS LEFÈVRE AVOCATS (invitée)
Karima LACHGAR
- › NATIXIS
Philippe MOULON
- › OCBF
Ludivine POLÈRE
- › PROCAPITAL
Armelle COZIC
- › RBP INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA
Sébastien MARCK
- › ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
Arnaud LE MEUR
- › SETL
Thiebold CREMERS

GLOSSAIRE

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de régulation

AFA

Agence française anticorruption

AFEP

Association Française des Entreprises Privées

AFG

Association Française de la Gestion financière

AFTI

Association Française des Professionnels des Titres

AG

Assemblée Générale

AI

Intelligence artificielle

AMAFI

Association française des marchés financiers

AMF

Autorité des Marchés Financiers

ANC

Autorité des Normes Comptables

ANSA

Association Nationale des Sociétés par Actions

API

Interface de programme d'application

BCE

Banque Centrale Européenne

BDF

Banque de France

C3P

Comité de Planification des Projets de Place

CAJWG

Corporate Actions Joint Working Group

CFONB

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

CJIP

Convention judiciaire d'intérêt public

CMU (UMC)

Capital Market Union - Union des marchés de capitaux

CPMI

Comité sur les paiements et les infrastructures de marché

CSD

Central Securities Depository - Dépositaire Central

CSDR

Central Securities Depositories Regulation

DEEP

Dispositif Electronique d'Enregistrement Partagé

DGFIP

Direction générale des finances publiques

DGT

Direction générale du Trésor

DLT

Distributed Ledger Technology

EAI

Echanges automatiques d'informaitons

EMIR

European Market Infrastructure Regulation

EPTF

European Post-Trade Forum

ESES

Euroclear Settlement of Euronext Securities

ESMA (AEMF)

European Securities and Markets Authority - Autorité Européenne des Marchés Financiers

ETDF

European Trustee and Depositary Forum

FBF

Fédération Bancaire Française

GAPM

Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marchés à T2S

GEA

Groupe Experts Assemblée Générale

GEO

Groupe Experts OST

GLF

Groupe de Liaison France

HCJP

Haut Comité juridique de la Place financière de Paris

IA

Intelligence artificielle

IFI

Impôt sur la fortune immobilière

IOSCO

Organisation internationale des commissions de valeurs

JO

Journal officiel

JOUE

Journal officiel de l'Union européenne

LCB-FT

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

LEI

Legal Entity Identifier

MiFID2/MIF2

Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers

MiFIR

Règlement sur les marchés d'intruments financiers

MIG

Market Implementation Group

MOC

Marché Obligataires et Collatéral

NeuCP

créances négociables à court terme

NeuMTN

Créances négociables à moyen terme

ODM

Ordre de mouvement

OST

Opérations Sur Titres

PME

Petite et moyenne entreprise

PRIIPS

Package Retail and Insurance-based Investment Products

QI

Qualified intermediary

RPA

Robotic Process Automation

SCPI

Société civile de placement immobilier

SEPA

Single Euro Payments Area

T2S

Target 2 Securities

TPE

Très petite entreprise

UE

Union européenne

UMC

Union des marchés de capitaux



Ce rapport annuel a été réalisé par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité d'Éric Dérobert.

• Mise en page : Café Noir (Rambouillet) • Photos : Thomas Léaud et Aaricia Varanda • Impression : FBF



Association Française des Professionnels des Titres
36, rue Taitbout - 75009 PARIS
Tél. : 0148005201

www.afti.asso.fr